

prend toutes les mesures nécessaires pour découvrir les instigateurs.

Aujourd'hui les corps administratifs, accompagnés de la Garde Nationale & du Corps de Marine, précédés d'une musique qui faisoit entendre l'air chéri : *allons enfans de la patrie*, ont parcouru la cité : dans chaque place, les Membres ont prononcé des discours qui exprimoient la haine des tyrans, & la détermination invariablement prise par les François de résister à toute oppression, à toute domination, de ne reconnoître que la loi, seule conservatrice de l'ordre dans la société. Les applaudissemens qu'ils ont reçus annoncent combien les habitans de Toulon sont dévoués à la révolution qui assure le règne de la *liberté*, de *l'égalité*, sans lesquelles la dignité de l'homme est méconnue & anéantie.

TRIBUNAU X.

TRIBUNAL CRIMINEL EXTRAORDINAIRE.

Le nommé *Philibert-François Rouxel-Blanchelande*, âgé de 56 ans, natif de

Dijon, ci-devant Maréchal-de-Camp, & Lieutenant au Gouvernement des Isles Françoises sous le Vent, accusé par décret de la Convention du 30 Novembre dernier, comme prévenu, 1^o d'avoir attenté à la liberté individuelle, en ordonnant, en sa qualité de Représentant du Pouvoir exécutif, l'arrestation d'un Citoyen hors du cas déterminé par la Loi, en le remettant ensuite à un Tribunal sans pouvoirs, & en autorisant la déportation de plusieurs Citoyens vivans sous les Loix Françoises; 2^o d'avoir provoqué directement, & par abus de ses fonctions, les Citoyens à désobéir à la Loi & aux Autorités légitimes, soit par ses déclarations écrites, ou par l'approbation à lui donnée par l'arrêté de l'Assemblée Coloniale de Saint-Domingue du 27 Mai 1792; 3^o d'avoir par les mêmes déclarations & approbations participé à des complots tendans à troubler la Colonie de St-Domingue & l'état dont elle fait partie par une guerre civile, en armant les Citoyens les uns contre les autres, & contre l'exercice de l'autorité

aux Autorités légitimes, soit par ses déclarations écrites, ou par l'approbation à lui donnée par l'arrêté de l'Assemblée Coloniale de Saint-Domingue du 27 Mai 1792; 3^o d'avoir par les mêmes déclarations & approbations participé a des complots tendans à troubler la Colonie de St-Domingue & l'état dont elle fait partie par une guerre civile, en armant les Citoyens les uns contre les autres, & contre l'exercice de l'autorité légitime.

La déclaration du Jury de jugement est, 1^o il y a eu à St-Domingue des déportations arbitraires pendant que Blanchelande étoit Lieutenant-général des Isles Françoises sous le Vent; 2^o que ledit Blanchelande est convaincu d'avoir autorisé ces déportations arbitraires; 3^o qu'il y a eu à St-Domingue des détentions arbitraires de plusieurs Citoyens; 4^o que Blanchelande est convaincu d'avoir autorisé ces détentions; 5^o qu'il y a eu à Saint-Domingue un parti contre révolutionnaire, portant pour signe de ralliement un pomme blanc; 6^o que ledit Blanchelande est convaincu d'avoir favorisé ce parti; 7^o que pendant l'existence du parti contre-révolutionnaire, il y a eu des complots tendans à allumer la guerre civile dans la Colonie, à troubler l'état dont elle fait partie, & à armer les Citoyens contre l'autorité lé-

Portu
Emp
Emp
Emp
Idem
Emp
Le b
Idem
Idem
Bull
Bull
Rec
Rec
Emp
Via
—
Aff
Aff
Par
1^{re}
2^e
3^e
4^e
5^e
Pa

La déclaration du Jury de jugement est,
1^o il y a eu à St-Domingue des déportations
arbitraires pendant que Blanchelande étoit
Lieutenant-général des Isles Françaises sous
le Vent; 2^o que ledit Blanchelande est con-
vaincu d'avoir autorisé ces déportations ar-
bitraires; 3^o qu'il y a eu à St-Domingue des
détentions arbitraires de plusieurs Citoyens;
4^o que Blanchelande est convaincu d'avoir
autorisé ces détentions; 5^o qu'il y a eu à
Saint-Domingue un parti contre révolution-
naire, pour pour signe de ralliement un
pompe blanc; 6^o que ledit Blanchelande
est convaincu d'avoir favorisé ce parti; 7^o
que pendant l'existence du parti contre ré-
volutionnaire, il y a eu des complots ten-
dans à allumer la guerre civile dans la Co-
lonie, à troubler l'état dont elle fait partie,
& à armer les Citoyens contre l'autorité lé-
gitime; 8^o que Blanchelande est convaincu
d'avoir secondé ces complots; 9^o que dans
tous les faits qui viennent d'être énoncés
ledit Blanchelande a eu des intentions contre-
révolutionnaires.

Après 75 heures de séance, le Tribunal,

De l'Imprimerie du JOURNAL DE PA

après avoir entendu le Citoyen *Tronson Ducoudray*, Défenseur officieux, & l'Accusateur public, a condamné hier 15 Avril, à 7 heures du matin, le susdit Blanchelande à la peine de mort, & a ordonné la confiscation de ses biens. Il a subi son jugement à 4 heures du soir, sur la place de la Réunion.

Bourse d'hier.

Act. des Ind. de 2500 l. 2045. 40.
Portion de 1600 liv... 1270.
Portion de 312 liv. 10 f. 245.
Portion de 100 liv. 80.
Emprunt d'Oct. de 500 liv. 415.
Emp. de 1782. $5\frac{1}{2}$. $\frac{1}{4}$. 5.
Emp. de 125 millions. 2. $2\frac{1}{4}$. $\frac{3}{8}$. $\frac{1}{4}$. $\frac{1}{8}$. P^e
Idem forti. $1\frac{1}{2}$. 1. p^e.
Emprunt de 80 millions:
Le billet & le bulletin. 2. b^e.
Idem sans bull. $1\frac{1}{4}$. $1\frac{1}{2}$.
Idem forti. $1\frac{1}{4}$. p^e.
Bulletin non forti. 68.